

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Mars 2025
Salle du conseil**

Procès-verbal

Date de convocation : 5 mars 2025

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, adjoints ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, : Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Approbation des Comptes Financiers Uniques :

Monsieur le Maire énonce les différents comptes de gestion des budgets 2024 : Commune et annexes (La Fontaine 2, Le Lys, Photovoltaïque), visés par le comptable du Service Gestion Comptable de Cholet. Au moment du vote Mr le Maire quitte la salle, Mme Boisson Agnès, 1^{ère} Adjoint préside la séance pour délibérer : (voir tableau à la fin du PV).

2) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024 : Le conseil municipal constatant le résultat du compte financier de la commune décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 (R.I.) : 492 353,81 € et de reporter à l'article 002 (R.F.) : 68 857,46 € et à l'article 001 (R.I.) : 327 697,19 € (voir tableau à la fin du PV).

3) Vote des taux des taxes directes locales : pour la part communale, Mr le Maire demande à chaque élu de notifier à bulletin secret le taux d'augmentation souhaité des taxes directes locales :

1^{er} tour = 6 pour 1% et 6 pour 1,5%,

2^{ème} tour = 6 pour 1% et 6 pour 1,5%

Après nouvelle concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1,5% les taux pour l'année 2025. Les taux votés sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti = 44.89%

Taxe Foncière Non Bâti = 44.61%

Taxe Habitation = 18,30% (sur les résidences secondaires et logements vacants).

4) Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement exercice 2025 : le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

5) Subventions communales 2025 complémentaires : le conseil municipal attribue les sommes suivantes :

Associations	Montant attribué
Centre Socioculturel « le Coin de la Rue » _ BAFA	281,00 €
Initiatives Emplois	812,00 €

Erratum : sur la délibération en date du 11 février 2025, deux subventions n'ont pas été délibérées lors de cette séance. Les subventions suivantes sont à annuler : Loisirs Pluriel (293,00 €) et Initiatives emplois (508,00 €). Ces montants ont été attribués en 2024.

6) Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée de Montilliers, le conseil municipal attribue la somme de 68 200,00 € à tous les élèves de l'école pour l'année 2025. L'effectif actuel est de 70 enfants scolarisés. La participation sera versée en 1 fois.

7) Remboursement dépôt de garantie : l'entreprise Textile du Maine a donné son congé de la location située au 3 Place Marie Leroy. L'état des lieux de sortie n'a révélé aucune observation, le conseil accepte le remboursement du dépôt de garantie de 400 euros.

8) Avis sur la modification de droit commun n°2 du PLU de Chemillé-en-Anjou : Monsieur le Maire présente la notice explicative de la modification et le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable.

9) Erratum délibération n°1 du 12 décembre 2024 portant sur la tarification des locations de salles municipales : une rectification est apportée sur le prix de la location de la salle Joly-bourg pour l'option : Mariage, banquet, soirée privée, ... Il faut lire 191,00 € au lieu de 192,00 €.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Voirie** : la réunion de fin de travaux de la piste cyclable Route de Valanjou est fixée le jeudi 13 mars 2025 à 11h30.

♦ **Culture** : Saison Itinérance, un spectacle du Jardin de Verre est envisagé pour début 2026.

♦ **Illuminations de Noël** : un contrat de location avec Décolum est signé pour une durée de 3 ans.

Affaires diverses :

▫ **Rénovation énergétique de Maison Commune de Loisirs Le Lys** : selon le planning proposé, les

travaux seraient réalisés à partir de septembre 2025 à février 2026.

▫ **Réhabilitation d'une maison en Maison d'Assistants Maternelles** : l'avant-projet définitif est présenté au conseil. Le permis de construire doit être déposé dans les prochains jours.

▫ **Vestiaires de football - problème d'assainissement** : une rencontre a eu lieu entre l'architecte Archidéa, l'entreprise BAM (réalisation des gros œuvres) et l'entreprise Tisserond pour trouver ensemble une solution aux problèmes d'évacuations. La décennale est toujours en vigueur, la commune contacte son assurance pour constituer un dossier.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 10 avril 2025 à 20h00.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			VOTES
Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes	
36200 BUDGET COMMUNE						
1 146 045,16	866 675,17	279 369,99	1 182 718,90	808 144,42	374 574,48	11 pour 0 abstention 0 contre
		281 841,28			- 46 877,29	
		561 211,27			327 697,19	
		Reste à réaliser	0,00	820 051,00	- 820 051,00	
36203 BUDGET LA FONTAINE 2						
63 298,00	63 297,96	0,04	31 407,55	63 297,96	- 31 890,41	11 pour 0 abstention 0 contre
		0,00			- 31 407,55	
		0,04			- 63 297,96	
36204 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
2 306,59	1 786,48	520,11	1 750,00	0,00	1 750,00	11 pour 0 abstention 0 contre
		1 568,79			14 000,00	
		2 088,90			15 750,00	
36205 BUDGET LE LYS						
37 521,55	37 521,55	0,00	13 075,00	37 521,55	- 24 446,55	11 pour 0 abstention 0 contre
		0,00			- 13 075,00	
		0,00			- 37 521,55	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024						
	Résultats CA 2023	Virement à la Section Invest. 2024 (1068)	Résultat de Clôture Exercice 2024	Restes à Réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Affectation du Résultat
Investissement	- 46 877,29		327 697,19	D = 820 051,00 R = 0,00	- 820 051,00	- 492 353,81
Fonctionnement	673 144,39	391 303,11	561 211,27			561 211,27
Affectation à l'excédent reporté en Recette de Fonctionnement (002)						= 68 857,46